



AVIS DE CONSULTATION AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N°: 14 / DO ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2019

La Direction Opérationnelle d'Alger Centre lance une consultation avec exigence de capacités minimales, relative à :

INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CAMERA DE SURVEILLANCE AU NIVEAU DES SITES DE LA DO ALGER CENTRE

Les entreprises qualifiées dans le domaine d'installation des systèmes de caméra de surveillance, et intéressées par le présent avis de consultation peuvent retirer le cahier des charges auprès de

La Direction Opérationnelle d'Alger Centre
Complexe Aissat Idir 1 er Mai. Alger
Sous-direction Fonction Support
Département Achat et Logistique

Les offres doivent être composées :

➤ **D'un dossier administratif:**

A insérer dans une enveloppe à part portant uniquement la mention

ALGERIE TELECOM EPE/SPA
« CONSULTATION AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 14 /DO ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2019 »
« INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CAMERA DE SURVEILLANCE AU NIVEAU DES SITES DE LA DO ALGER CENTRE»
DOSSIER ADMINISTRATIF

et doit comprendre ce qui suit :

- La déclaration de probité datée, visée et signée ;
- Délégation de pouvoir de signature datée, visée et signée ;
- Copie de registre de commerce ;
- Copie de l'agrément
- Copie de la carte d'immatriculation fiscale ;
- Copie de l'extrait de rôle;
- Mise à jour (CNAS, CASNOS) en cours de validité ;
- Casier judiciaire moins de 03 mois (en cours de validité) ;

➤ **D'une offre Technique:**

A insérer dans une enveloppe à part portant uniquement la mention

ALGERIE TELECOM EPE/SPA
« CONSULTATION AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 14/DO ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2019 »
« INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CAMERA DE SURVEILLANCE AU NIVEAU DES SITES DE LA DO ALGER CENTRE»
OFFRE TECHNIQUE

et doit comprendre ce qui suit :

- La déclaration à souscrire datée, visée et signée;
- Attestations de bonne exécution pour les travaux d'installation d'un système de caméra de surveillance;

- Planning de réalisation des travaux d'installation ;
- Engagement portant sur les moyens matériels ;
- Engagement portant sur les moyens humains ;
- Engagement portant sur les délais d'exécution ;
- Attestation de visite du site ;
- Le présent cahier des charges paraphé sur chaque page, et la dernière page sera cacheté et signé précédé par la mention « lu et accepté » que le soumissionnaire doit retranscrire.

➤ **D'une offre Financière:**

A insérer dans une enveloppe à part portant uniquement la mention

ALGERIE TELECOM EPE/SPA
« CONSULTATION AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 14/DO ALGER
CENTRE/SDFS/DPM/2019 »
« INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CAMERA DE SURVEILLANCE AU NIVEAU DES
SITES DE LA DO ALGER CENTRE»
OFFRE FINANCIERE

et doit comprendre ce qui suit :

- La lettre de soumission datée, visée et signée ;
- Le bordereau des prix unitaires en hors taxes en chiffres et en lettres ;
- Le détail quantitatif - estimatif en hors taxes et en toutes taxes comprises.

Le dossier administratif, offre technique et l'offre financière seront insérées dans une enveloppe extérieure fermé, et anonyme, et ne doit comporter que la mention :

«A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET
D'EVALUATION DES OFFRES »
« CONSULTATION AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 14/DO ALGER
CENTRE/SDFS/DPM/2019 »
« INSTALLATION D'UN SYSTEME DE CAMERA DE SURVEILLANCE AU NIVEAU DES
SITES DE LA DO ALGER CENTRE»

Le délai de préparation des offres est fixé à Dix (10) jours calendaires, à compter de la première parution du présent avis de consultation sur le site web d'Algérie Télécom.

La date de dépôt des offres est fixé au dernier jour du délai de préparation de 08H00 à 14h00 et devront être déposées à l'adresse suivante :

Direction Opérationnelle d'Alger Centre Complexe Aissat Idir 1 er Mai,
Alger
Sous-direction Fonction Support
Département Achat et Logistique

L'ouverture des plis se fera en séance plénière en présence des soumissionnaires au dernier jour du délai de préparation à 14h00 à la salle de réunion de la Direction Opérationnelle d'Alger Centre. Les soumissionnaires resteront engagées par leurs offres pendant une durée de 180 jours, à compter de la date d'ouverture des plis.